

Formation à la sécurité des personnels des entreprises extérieures NIVEAU 2

RCN213A

Objectifs

- Prendre conscience de sa responsabilité en tant que personnel d'encadrement des entreprises extérieures intervenant sur sites industriels
- Comprendre le cadre réglementaire, les obligations du chef de chantier dans le cadre de la coactivité, et les responsabilités civile et pénale
- Savoir réaliser une évaluation des risques en situation de co activité et participer à l'élaboration du plan de prévention et des procédures associées
- Savoir faire appliquer les procédures de prévention et de protection
- Acquérir une culture sécurité

Public Visé

Personnel des Entreprises Extérieures encadrant une équipe et habilité à signer les autorisations de travail.
Personnel organique ou intérimaire.

Durée

14.00 Heures en présentiel en présentiel
2 Jours

Pré Requis

- Être titulaire d'un certificat Niveau 1 ou Niveau 2 en cours de validité

Parcours pédagogique

1. INTRODUCTION - OBJECTIFS

- a. Tour de table
- b. Mise en évidence des objectifs

2. CONTEXTE ET ENJEUX DE SECURITE

- a. Accidents du Travail (AT), Maladies Professionnelles (MP), définitions, statistiques, indicateurs sécurité
- b. Intérêts et méthodologie de l'analyse des AT, arbre des causes
- c. Principes généraux de la démarche d'analyse et d'évaluation des risques et du Document Unique (DU)
- d. Notions fondamentales en SSE, danger, risque situation dangereuse...
- e. Les responsabilités de chacun, la délégation de pouvoir
- f. Code pénal, délits en cas d'AT
- g. Les acteurs internes et externes de la prévention

3. ROLE ET MISSIONS DU NIVEAU 2

- a. Personnes concernées
- b. Avant intervention : appel d'offres et commande, plan de prévention, autorisation de travail, accueil chantier
- c. Pendant l'intervention : gestion des situations dégradées, droit d'alerte et de retrait
- d. Exercices pratiques à partir d'une situation de travailtype

4. PLAN DE PREVENTION

- a. Identification de situations de co-activité et recherche de mesures de prévention
- b. Etude de cas « plan de prévention »
- c. Rédaction des modes opératoires
- d. Inspection commune avec analyse des co-activité. Rédaction des plans de prévention
- f. Rédaction des permis de travail

5. CONCLUSION

- a. Rappel de l'importance du rôle du N2
- b. Son devoir d'exemplarité
- c. Rappel : pas d'autorisation écrite, pas de travail

6. EVALUATION DES CONNAISSANCES

- a. Questionnaire final
- b. Bilan de la journée

Objectifs pédagogiques

- Prendre conscience de sa responsabilité en tant que personnel d'encadrement des entreprises extérieures intervenant sur sites industriels
- Comprendre le cadre réglementaire, les obligations du chef de chantier dans le cadre de la co-activité et les responsabilités civile et pénale
- Savoir réaliser une évaluation des risques en situation de co-activité et participer à l'élaboration du plan de prévention et des procédures associées
- Savoir faire appliquer les procédures de prévention et de protection
- Acquérir une culture sécurité

Méthodes et moyens pédagogiques

- Jeu de Questions / Réponses
- Jeu de rôles et études de cas
- Apports théoriques
- Exercices pratiques
- Discussions

Méthodes et modalités d'évaluation

Un contrôle des connaissances est effectué en fin de stage sous forme de test comprenant un questionnaire à choix multiples. Le stagiaire doit obtenir a minima 15/20.

Nature des travaux demandés

Jeu de Questions / Réponses - Jeu de rôles et études de cas - Exercices pratiques - Discussion

Modalités d'Accessibilité

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation